



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

BUDGET FÉDÉRAL 2008

Commission des affaires collégiales

**42^e Congrès ordinaire
21, 22 et 23 mars 2008
Rouyn-Noranda**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Tommy Girouard-Belhumeur, coordonnateur à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux préuniversitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études postsecondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ

3449 rue Saint-Denis, suite 1

Montréal (Québec) H2X 3L1

Téléphone : 514-396-3320

Télécopieur : 514-396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

Le budget Flaherty pour 2008-2009 présenté le 26 février aura plusieurs incidences sur l'éducation au Québec.

Voici un résumé des mesures prévues par le ministre des Finances :

1. Un investissement de 350 millions de dollars en 2009-2010 – qui augmentera jusqu'à 430 millions en 2012-2013 – aux fins d'un nouveau programme canadien consolidé de subventions aux étudiants.
2. L'injection de 123 millions de dollars sur quatre ans pour la rationalisation et la modernisation du Programme canadien de prêts aux étudiants, qui s'ajoutent aux 20 millions par année accordés par le budget de 2006.
3. Le relèvement des plafonds et l'accroissement de la souplesse des régimes enregistrés d'épargne-études afin de les rendre plus attractifs.
4. Le versement de 28 millions de dollars sur deux ans, dans le cadre du présent budget, pour établir de nouvelles bourses d'études qui seront octroyées à des étudiants de doctorat canadiens et étrangers et pour venir en aide aux étudiants canadiens des cycles supérieurs qui désirent étudier à l'étranger. Cette initiative s'ajoute aux 7 000 Bourses d'études supérieures du Canada annoncées dans le budget de 2007.
5. L'injection de 800 millions de dollars par année, à compter de 2008-2009, somme qui devait croître de 3 % par année par la suite, pour permettre aux provinces et territoires de hausser la qualité et la compétitivité du système d'éducation postsecondaire du Canada, et qui se greffent à la somme de 1 milliard accordée dans le budget de 2006 au titre de l'infrastructure de l'enseignement postsecondaire.
6. Un crédit d'impôt pour manuels fondé sur un montant de 65 \$ par mois d'études à temps plein, ou de 520 \$ pour une année type d'études à temps plein, et l'exonération intégrale du revenu de bourses d'études, de recherche et de perfectionnement.¹

Mesure 1

Le gouvernement Harper a pris la décision de ne pas reconduire le programme de Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. C'est donc près de 85 M\$ qui disparaîtront du système d'éducation québécois. 35 M\$ seront perdus pour les services directs aux étudiantes et aux étudiants, 15 M\$ en bourses d'excellence de moins et 35 M\$ du plafond de prêts du programme de prêts et bourses de l'AFE. Par contre, le nouveau programme fédéral prévoit investir plus d'argent que la défunte Fondation. En 2009-2010, c'est 350 millions qui seront investis (autant que la Fondation le fait) et augmente chaque année jusqu'en 2012-2013 (350, 400, 415, 430 millions respectivement). Et conformément à l'orientation de fédéralisme d'ouverture du gouvernement conservateur, les provinces peuvent se retirer du programme et avoir une compensation financière en échange qui n'est pas dédiée. Ceci veut donc dire qu'il est

¹ Ministère des Finances. *Budget de 2008 Un leadership responsable*, chapitre 3, <http://www.budget.gc.ca/2008/plan/chap3c-fra.asp>.

possible que le Québec se retire du programme, mais qu'il place l'argent ailleurs que dans le système d'éducation. On se retrouve alors à devoir négocier avec le gouvernement du Québec pour des sommes qui nous étaient attribuées. Bien sûr, il serait tout de même politiquement difficile pour le gouvernement Charest de détourner cet argent et ensuite demander à Ottawa d'augmenter les transferts fédéraux en éducation postsecondaire. Point important à noter, l'attribution de subventions aux étudiants est plus orientée vers les familles à faible revenu en plus de toucher 100 000 étudiants de plus, ce qui risque de plaire aux associations étudiantes nationales canadiennes. En résumé, ce programme peut être bon, tout dépendant de ce que Québec en fait.

Mesure 2

Le Programme canadien de prêts aux étudiants est un programme qui a été créé parallèlement au programme de prêts et bourses de l'AFE au Québec. Puisqu'il y avait déjà, ici, un système plus efficace et avantageux, les étudiantes québécoises et les étudiants québécois n'y ont pas été inclus. Par contre, nous recevons tout de même notre part de l'argent grâce au droit de retrait que Québec utilise fréquemment. Il y a donc lieu de s'attendre à de l'argent de plus de la part du fédéral. Évidemment, 123 M\$ sur 4 ans à diviser parmi les provinces, c'est peu d'argent. Une règle de trois rapide permet de dire que c'est un peu moins de 30 M\$ en 4 ans pour le Québec. Encore une fois, Québec a le dernier mot sur l'endroit où iront ces sommes.

Mesure 3

La troisième mesure pour l'éducation postsecondaire concerne les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Ce programme permet de capitaliser des épargnes afin de financer les études de bénéficiaires. Avec ce régime vient l'ajout de subventions du gouvernement fédéral afin d'augmenter le montant capitalisé. Les mesures du budget 2008 vont enlever le plafond de cotisation au régime permettant ainsi d'épargner sans retenue! Ce programme n'est malheureusement destiné qu'aux familles avec un revenu élevé puisqu'on ne peut épargner quand on n'en a pas les moyens. L'augmentation de 10 ans de la durée de cotisation permet cependant à ces familles avec moins de revenus de cotiser plus longtemps et de se rapprocher des sommes nécessaires pour payer les études de leurs jeunes.

Mesure 4

Cette mesure crée un nouveau programme de bourses d'études canadien. Il permettra, avec 25 M\$ pendant 2 ans, d'octroyer des bourses de 50 000 \$ aux 500 meilleures étudiantes canadiennes ou étrangères ou étudiants canadiens ou étrangers inscrits au doctorat. L'avantage, c'est que ces bourses vont permettre d'attirer des cerveaux du monde entier ici tout en gardant les nôtres ici également. Par contre, il n'y a évidemment aucune garantie que ces maîtresses et ces maîtres du savoir vont permettre le développement de leurs recherches ensuite au Canada. Et la Fédération a toujours été en désaccord avec le concept de bourses élitistes, préférant les bourses basées sur la capacité de payer leurs études supérieures. Le droit de retrait des provinces est ambigu sur ce dossier puisque le financement des universités a une part de fonds fédéraux, ce qui rend moins claire la définition de ce champ de compétence.

Mesure 5

L'investissement de 800 M\$ de cette mesure n'est en fait que les sommes promises lors du budget de 2007. Il ne s'agit donc pas d'une mesure nouvelle proprement dite, mais de l'application d'une promesse datant de l'an dernier.

Mesure 6

Le gouvernement canadien permet un crédit d'impôt pour les manuels scolaires d'un montant de 65 \$ par mois ou 520 \$ pour une année scolaire. Les étudiantes et les étudiants qui déboursent pour des manuels scolaires pourront le déclarer dans leur rapport d'impôt et ainsi bénéficier d'un crédit. Pour les familles et les gens qui ne paient déjà pas d'impôt en raison de leurs revenus peu élevés, ce crédit n'est pas très utile. Par contre, il est possible que ce crédit soit transférable aux parents de l'étudiante ou de l'étudiant selon certains critères.

Les différentes mesures apportées par le gouvernement fédéral dans son budget de 2008 sont intéressantes, mais touchent une portion de la population qui n'a pas nécessairement besoin de plus de soutien qu'actuellement. Les mesures pour les familles à faible revenu sont peu nombreuses. De plus, de nombreuses sommes investies par Ottawa peuvent être bloquées et détournées par Québec grâce au droit de retrait des provinces. Il faudra donc être vigilantes et vigilants à cet égard.